

Plan de transport DE LA MAURICIE



Plan d'action 2003–2008



Québec 

PLAN DE TRANSPORT DE LA MAURICIE

**Plan d'action
2003-2008**

*Ce document a été produit par la
Direction de la Mauricie–Centre-du-Québec*

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec :

Ministère des Transports
Direction de la Mauricie–Centre-du-Québec
100, rue Laviolette, 4^e étage
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Téléphone : (819) 371-6896
Télécopie : (819) 371-6136
Courriel : dtmcq@mtq.gouv.qc.ca

Table des matières

Introduction	5
Les liaisons routières dans le corridor nord-sud	6
Le réseau routier	10
La sécurité routière	16
La fonctionnalité du réseau	20
L'environnement	24
Le pont Lavolette	28
La desserte des pôles d'activités dans l'agglomération de Trois-Rivières par le réseau routier	32
Le transport collectif des personnes	36
Le transport des marchandises dans le corridor Lac-Saint-Jean – Mauricie – Centre-du-Québec	40
Les infrastructures modales	44
L'accès au port de Trois-Rivières	48
Annexes	
La Route verte	54
L'axe nord-sud	56
L'axe est-ouest	58



Introduction

Les besoins et les attentes en matière de transport représentent des dépenses considérables pour le ministère des Transports. Soucieux de tenir compte des particularités territoriales de chaque région, ce dernier a entrepris au cours des dernières années l'élaboration d'un plan de transport pour chacune des régions du Québec. Il devenait indispensable d'établir des priorités d'intervention puisque de nombreux besoins semblaient devoir être comblés simultanément. Par le fait même, la réalisation des plans de transport régionaux offrait la possibilité aux différents partenaires (organismes, municipalités, MRC, etc.) d'exprimer leurs besoins et d'influencer les choix relatifs au transport dans leur région.

L'élaboration du plan de transport s'est effectuée en plusieurs étapes. En 1999, le diagnostic sur la situation des transports en Mauricie était présenté officiellement. De ce diagnostic a découlé « Vers un plan de transport pour la Mauricie – Proposition du plan de transport » qui dégagait, dans une optique de vision intégrée des transports, des enjeux, des orientations et des moyens d'action afin de répondre le plus adéquatement possible aux besoins actuels et futurs de la

région, tout en tenant compte des ressources disponibles et des orientations ministérielles et gouvernementales.

La mise en œuvre du plan de transport s'effectue par l'élaboration d'un plan d'action quinquennal. Bien que le Plan de transport de la Mauricie ne soit rendu public qu'en 2003, les actions posées au cours des dernières années ont toujours été réalisées en accord avec les documents « Vers un plan de transport pour la Mauricie – Diagnostic et orientations » et « Vers un plan de transport pour la Mauricie – Proposition de plan de transport » présentés en 2001.



Le plan d'action que nous vous présentons fait état des orientations, des objectifs et des moyens d'action regroupés selon les enjeux régionaux. Il contient également des précisions quant aux actions qui seront réalisées au cours de la période allant de 2003 à 2008. Ces actions sont planifiées d'abord en fonction des besoins et des priorités établis à la suite d'un consensus régional, puis de la préparation technique et de l'échéancier de ces projets, tout en tenant compte des budgets qui pourraient être disponibles pour cette même période.

Les liaisons routières dans le corridor nord-sud

Orientation 1

Soutenir le développement économique et touristique dans le corridor situé entre le Lac-Saint-Jean et le sud du Québec.

Objectifs :

Améliorer la géométrie, la sécurité et la fluidité sur la route 155.

Reconnaître l'importance touristique de la route 155.

Améliorer la gestion du paysage sur la route 155.



Cibles :

Poursuivre le programme de modernisation de la route 155 tel qu'il est prévu dans le plan d'intervention. Des travaux de correction géométrique et de reconstruction de voies auxiliaires sont prévus.

Collaborer avec l'association touristique régionale si nous avons des demandes pour attribuer à cette route un statut touristique.

Évaluer les répercussions de nos projets sur les paysages en bordure de la route 155 et prendre les mesures appropriées.

Objectif : Améliorer la géométrie, la sécurité et la fluidité sur la route 155.

MOYENS D'ACTION	PARTENAIRES	ACTIONS
Poursuivre le plan d'intervention de la route 155.		<ul style="list-style-type: none">• Réfections majeures au nord de La Tuque.• Construction de voies de dépassement au nord de La Tuque.• Travaux de reconstruction au sud de La Tuque.

Objectif : Reconnaître l'importance touristique de la route 155.

MOYENS D'ACTION	PARTENAIRES	ACTIONS
<p>En collaboration avec l'Association touristique régionale (ATR) et les milieux concernés, engager le processus de reconnaissance de la route 155 comme route touristique dont le nom reste à préciser.</p> <p>Favoriser le partenariat au regard de la signalisation d'événements touristiques importants, particulièrement ceux qui touchent la route 155.</p> <p>S'associer avec la Corporation de gestion et de développement du bassin de la rivière Saint-Maurice afin que les projets éventuels touchant les accès à la rivière Saint-Maurice soient conformes et sécuritaires.</p>	Association touristique régionale (ATR), Corporation de gestion et de développement du bassin de la rivière Saint-Maurice (CGDBR), milieux concernés.	Projets à déterminer en collaboration avec les acteurs du milieu.

Objectif : Améliorer la gestion du paysage sur la route 155.






MOYENS D'ACTION	PARTENAIRES	ACTIONS
<p>À l'occasion des interventions sur la route 155, évaluer les impacts sur le paysage et effectuer les correctifs appropriés. Prévoir également des mesures de mise en valeur du paysage.</p> <p>Étudier la pertinence d'aménager des aires de repos à des endroits ne nuisant pas à la sécurité. Intégrer à l'intérieur des sites, en collaboration avec les partenaires, l'information sur l'histoire, des points de vue, des panneaux d'interprétation des paysages, etc. L'aménagement de ces aires sera sous la responsabilité du MTQ, mais la gestion incombera aux municipalités ou aux MRC.</p>	MRC, municipalités.	Sites à déterminer.

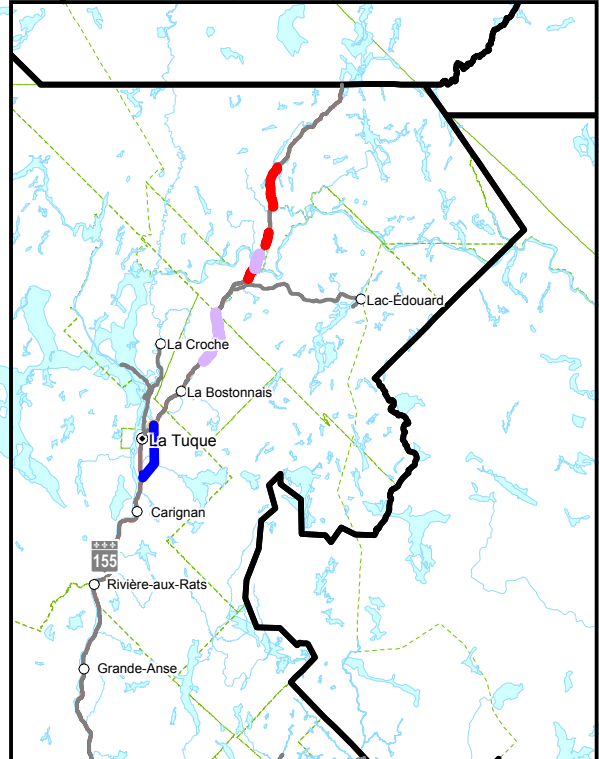
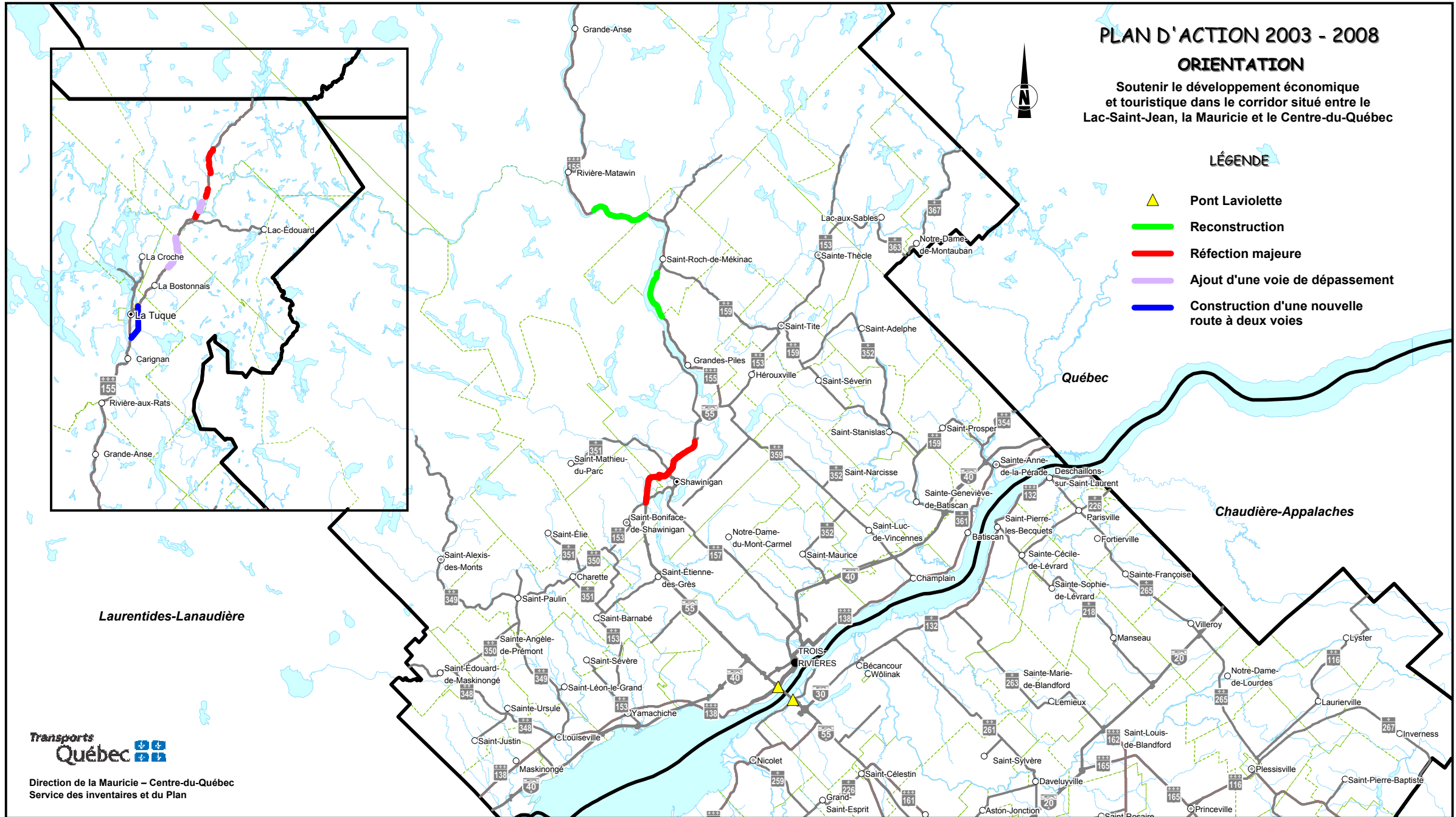
PLAN D'ACTION 2003 - 2008

ORIENTATION

Soutenir le développement économique et touristique dans le corridor situé entre le Lac-Saint-Jean, la Mauricie et le Centre-du-Québec

LÉGENDE

-  Pont Lavolette
-  Reconstruction
-  Réfection majeure
-  Ajout d'une voie de dépassement
-  Construction d'une nouvelle route à deux voies



Direction de la Mauricie – Centre-du-Québec
Service des inventaires et du Plan

Le réseau routier

Orientation 2

Maintenir l'offre d'un niveau de service adéquat sur le réseau routier.

Objectifs :

Maintenir la qualité des chaussées, particulièrement sur le réseau stratégique.

Maintenir les ouvrages d'art en bon état et effectuer en priorité les réparations sur les routes du réseau stratégique.

Maintenir la capacité structurale des ouvrages d'art situés sur les axes routiers du réseau supérieur et en priorité sur le réseau stratégique en soutien au commerce extérieur.

Améliorer les caractéristiques géométriques du réseau routier supérieur.



Cibles :

La cible ministérielle est de réduire de moitié l'écart actuel entre la qualité des routes du réseau stratégique en soutien au commerce extérieur et celle des routes du réseau stratégique des États du nord-est américain.

Atteindre et maintenir 75 % des longueurs de route dont le niveau de confort est satisfaisant sur les autoroutes, 70 % sur les routes nationales, 70 % sur les routes régionales et collectrices.

Prendre les actions nécessaires pour qu'au moins 50 % des ouvrages d'art du réseau supérieur soient jugés en bon état.

Réaliser des travaux sur les routes nationales et régionales afin d'améliorer certaines caractéristiques techniques, notamment la largeur des voies et des accotements ainsi que les possibilités de dépassement. Nous ciblerons en premier les tronçons de routes nationales et régionales qui supportent un débit important.

Objectif : Maintenir la qualité des chaussées, particulièrement sur le réseau stratégique.

MOYENS D'ACTION	PARTENAIRES	ACTIONS
Atteindre et maintenir les objectifs établis en matière de qualité des chaussées.		<ul style="list-style-type: none">• L'autoroute 40 de Champlain à Sainte-Anne-de-la-Pérade (réfection majeure).• L'autoroute 55 à Shawinigan, au nord de la route 153 (réfection majeure).• Construction de voies de dépassement sur la route 155 au nord de La Tuque.• La route 155 au nord de La Tuque (réfections majeures).

Objectif : Maintenir les ouvrages d'art en bon état et effectuer en priorité les réparations sur les routes du réseau stratégique.

MOYENS D'ACTION	PARTENAIRES	ACTIONS
Améliorer l'état des ouvrages d'art.		<ul style="list-style-type: none">• Le pont Duplessis à Trois-Rivières sur la route 138.• Structure sur la route 138 à Batiscan qui enjambe la rivière Batiscan.• Structure sur la route 138 à Champlain qui enjambe la rivière Champlain.• Structure sur la route 349 à Saint-Alexis-des-Monts qui enjambe la décharge du lac des Laurentides.

Objectif : Maintenir la capacité structurale des ouvrages d'art situés sur les axes routiers du réseau supérieur et en priorité sur le réseau stratégique en soutien au commerce extérieur.

MOYENS D'ACTION	PARTENAIRES	ACTIONS
Mettre l'accent sur les ouvrages d'art situés sur le réseau stratégique en soutien au commerce extérieur.		<ul style="list-style-type: none"> • Le pont Laviolette. • Structure sur l'autoroute 55 à Trois-Rivières qui enjambe l'autoroute 40. • Toutes les structures situées entre le boulevard des Récollets et le boulevard des Chenaux sur l'autoroute 40 à Trois-Rivières (13 structures).

Objectif : Améliorer les caractéristiques géométriques du réseau routier supérieur.



MOYENS D'ACTION	PARTENAIRES	ACTIONS
Mettre l'accent sur les routes dont les débits sont élevés et le niveau de service observé est faible.		<ul style="list-style-type: none"> • Route 155 à Saint-Roch-de-Mékinac (reconstruction). • Route 155 à Trois-Rives (reconstruction). • Route 159 à Saint-Stanislas (réfection majeure).

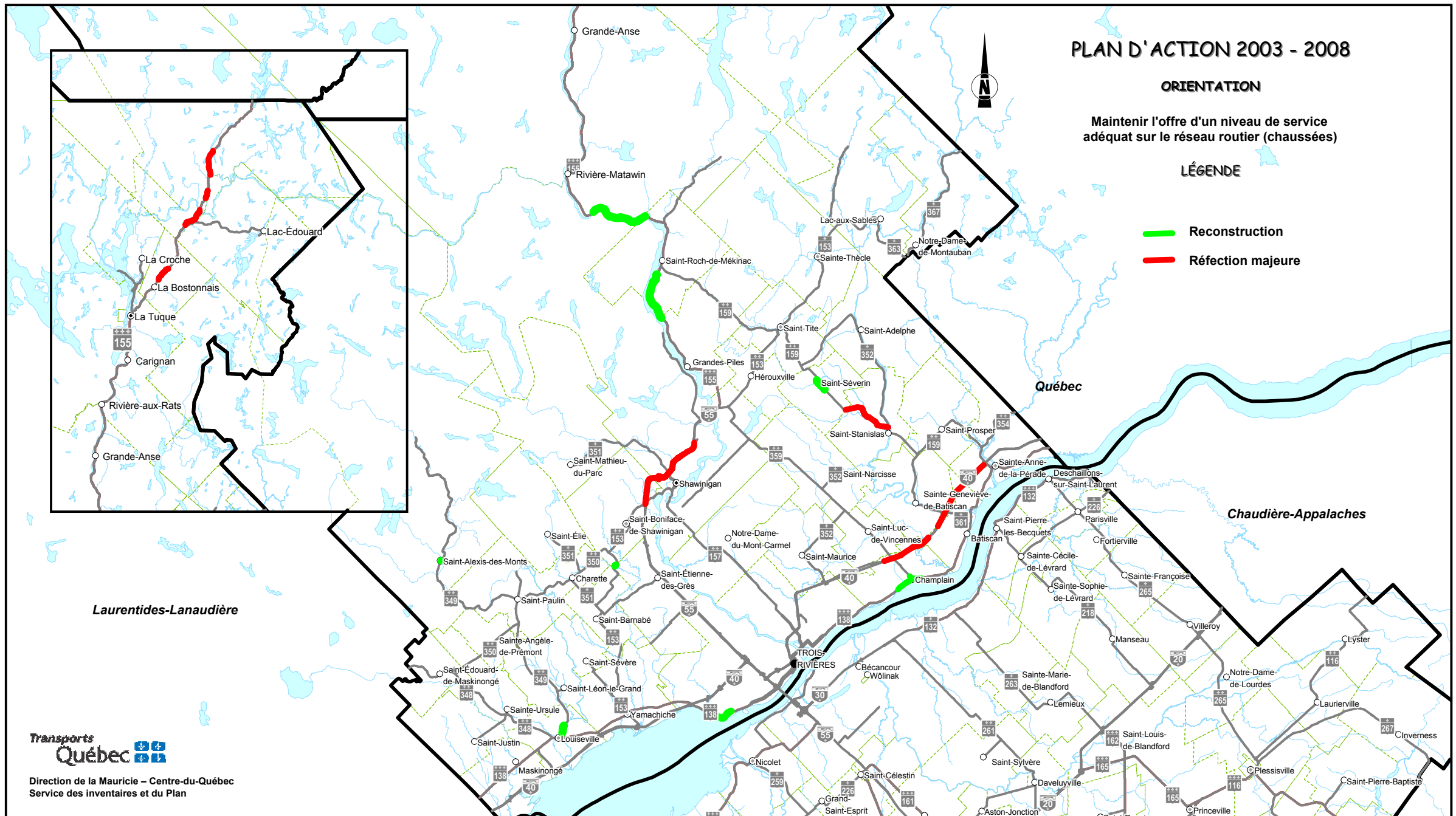
PLAN D'ACTION 2003 - 2008

ORIENTATION

Maintenir l'offre d'un niveau de service adéquat sur le réseau routier (chaussées)

LÉGENDE

-  Reconstruction
-  Réfection majeure



Direction de la Mauricie – Centre-du-Québec
Service des inventaires et du Plan

La sécurité routière

Orientation 3

Améliorer constamment le niveau de sécurité routière.

Objectifs :

Améliorer les caractéristiques des tronçons routiers présentant des taux d'accidents élevés.

Intégrer la préoccupation relative à la sécurité lors des travaux routiers.

S'assurer que les sentiers de véhicules hors route traversent le réseau supérieur conformément aux normes du ministère des Transports.

S'assurer que les aménagements cyclables croisant ou longeant le réseau routier soient sécuritaires.



Cibles :

La cible ministérielle est de réduire le nombre de morts à 650 et de blessés graves à 4750.

Déposer des analyses par itinéraires des tronçons les plus problématiques afin de mettre en œuvre des mesures pour améliorer la situation. Notre programmation contiendra chaque année des projets relatifs à la sécurité.

Prendre des mesures pour maintenir un niveau de sécurité maximal au moment de la réalisation de projets de réfection du réseau routier. Réaliser des audits de la qualité chaque année. S'assurer que toutes nos actions sont conformes au Plan d'action en matière de sécurité sur les sites de travaux routiers.

Sensibiliser les organismes qui ont des sentiers qui traversent notre réseau routier. Nous visons les rencontrer au moins tous les trois ans.

Tenir compte du volet cyclable dans nos études afin d'assurer une sécurité maximale de cette clientèle.

Objectif : Améliorer les caractéristiques des tronçons routiers présentant des taux d'accidents élevés.

MOYENS D'ACTION	PARTENAIRES	ACTIONS
Déterminer la problématique et prendre les actions appropriées.		<p>Lorsque des intersections ou des tronçons sont reconnus comme étant problématiques, réaliser des études de sécurité afin de relever les causes des problèmes et d'avancer des solutions pour améliorer la situation. À la suite de ces analyses, des améliorations seront apportées. La priorité sera accordée aux sites les plus dangereux.</p> <ul style="list-style-type: none">• Route des Dalles à Saint-Barnabé (correction de courbes).• Intersection sortie 198, aut. 40 ouest / boulevard des Récollets (Trois-Rivières).• Intersection route 138 sortie 174, aut. 40 / Rang du Pays-Brûlé (Louiseville).• Intersection route 153 et le 2^e Rang (Saint-Barnabé).

Objectif : Intégrer la préoccupation relative à la sécurité lors des travaux routiers.

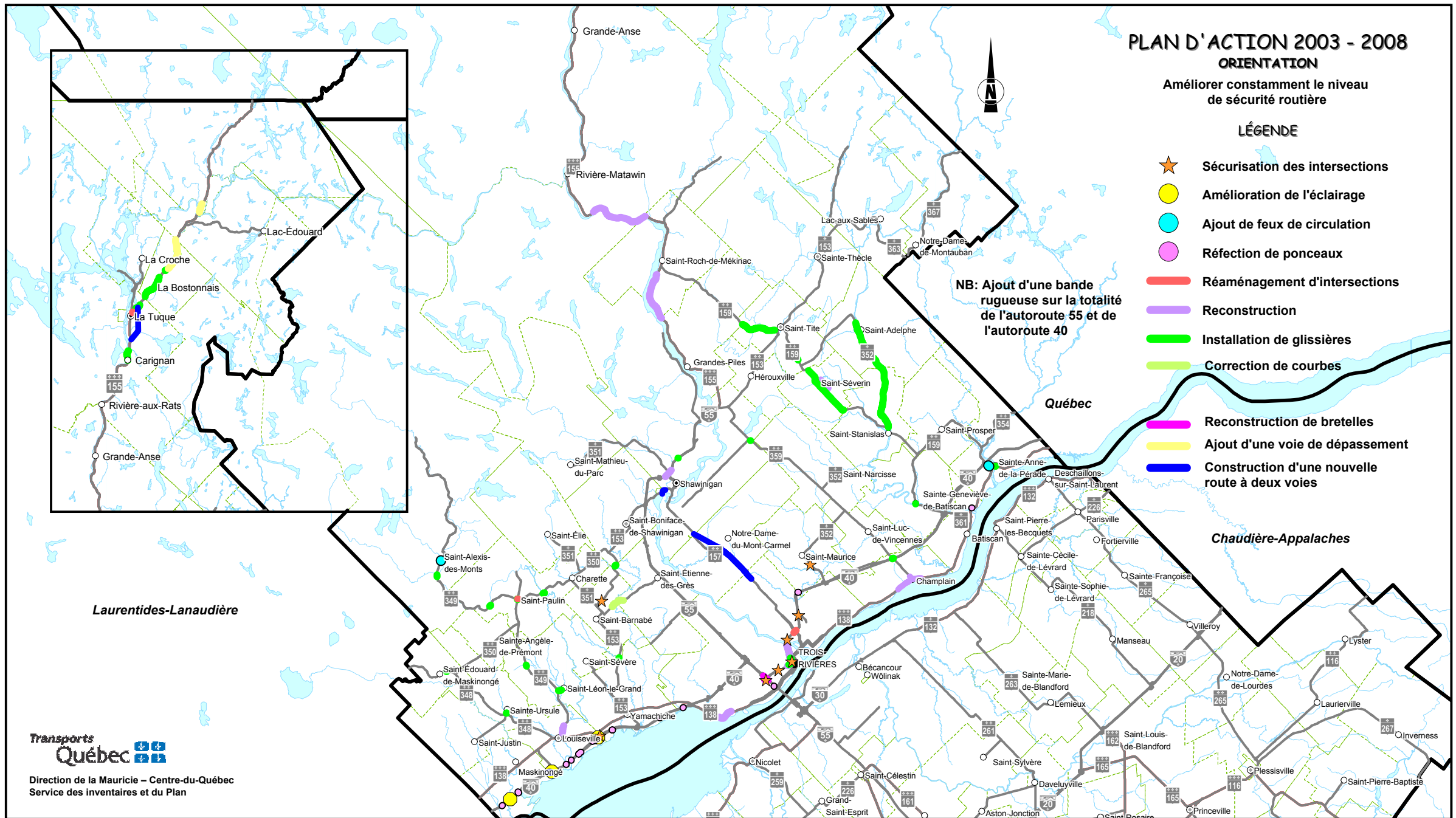
MOYENS D'ACTION	PARTENAIRES	ACTIONS
Déterminer la problématique et réaliser les actions appropriées.		<p>Prendre des mesures au moment de la préparation des projets afin de maintenir un niveau de sécurité optimal pour tous les projets de construction qui doivent être réalisés sur les routes où la circulation doit être maintenue.</p> <p>Effectuer des audits de sécurité à l'occasion de la réalisation des travaux afin de s'assurer que les mesures prévues soient appliquées ou que des correctifs, si cela est requis, puissent être apportés rapidement.</p>

Objectif : S'assurer que les sentiers de véhicules hors route traversent le réseau supérieur conformément aux normes du ministère des Transports.

MOYENS D'ACTION	PARTENAIRES	ACTIONS
Développer une concertation avec les organismes concernés.	Clubs de motoneige, clubs de véhicules tout-terrains.	Continuer à rencontrer les responsables des clubs de véhicules hors route afin de maintenir la conformité des traverses de route. Maintenir à jour les relevés concernant les passages et encourager les organismes à faire des demandes d'autorisation pour toutes leurs traverses.

Objectif : S'assurer que les aménagements cyclables croisant ou longeant le réseau routier soient sécuritaires.

MOYENS D'ACTION	PARTENAIRES	ACTIONS
Tenir compte du volet cyclable dans les projets routiers.	MRC, municipalités, organismes mandataires.	Intégrer la préoccupation de la sécurité dans les analyses de projets d'aménagements cyclables proposés notamment par les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités. Participer à certains travaux visant à rendre sécuritaires les traverses des voies cyclables lorsqu'elles croisent le réseau routier supérieur. Réaliser des aménagements cyclables en même temps que les projets routiers en accord avec la politique du vélo et des programmes de subventions : le programme de développement de la Route verte et le programme d'entretien de la Route verte.



La fonctionnalité du réseau

Orientation 4

Améliorer la gestion des corridors routiers et la traversée des agglomérations et ainsi préserver la fonctionnalité du réseau en renforçant le partenariat entre les MRC, les municipalités et le ministère des Transports.

Objectifs :

Préserver l'intégrité fonctionnelle des corridors routiers les plus menacés.

Assurer une qualité de vie acceptable en bordure de la route.



Cibles :

Corriger tous les accès non conformes en même temps que nous effectuons nos travaux de conservation et de réfection de chaussée.

Intégrer des mesures de contrôle des accès dans les schémas d'aménagement révisés. Nous sensibilisons les organismes concernés à cet égard.

Étudier des façons de réduire la vitesse dans la traversée d'agglomération par des aménagements appropriés dans les municipalités touchées par cette problématique.

Objectif : Préserver l'intégrité fonctionnelle des corridors routiers les plus menacés.

MOYENS D'ACTION	PARTENAIRES	ACTIONS
<p>Corriger les accès existants.</p> <p>Encadrer la gestion des nouveaux accès en partenariat avec le milieu.</p> <p>Informers les autorités municipales.</p>	<p>MRC, municipalités.</p>	<p>Dans le contexte des interventions sur le réseau routier, corriger les accès non conformes et effectuer des interventions dans les secteurs où on peut en tirer le plus de bénéfices possibles. Porter une attention particulière aux tronçons de routes où les taux d'accidents sont supérieurs au taux moyen.</p> <p>Établir un partenariat avec les MRC et les municipalités en vue d'une meilleure gestion des corridors routiers existants afin d'intégrer la gestion des nouveaux accès aux démarches des organismes impliqués en aménagement du territoire.</p> <p>Favoriser une approche harmonisée à l'échelle de la région en matière de planification et de contrôle des accès au réseau routier du Ministère pour limiter le nombre de nouveaux accès et de raccordements au réseau.</p> <p>Diffuser des documents d'information pour sensibiliser les citoyens à la problématique de la gestion des accès et à l'obligation de demander un permis pour tout nouvel accès au réseau routier du Ministère.</p>

Objectif : Assurer une qualité de vie acceptable en bordure de la route.

MOYENS D'ACTION	PARTENAIRES	ACTIONS
Participer à une démarche conjointe avec les MRC et les municipalités.	MRC, municipalités.	<p>Pour les municipalités où la problématique de traversée d'agglomération est déterminée, participer, à la demande de la municipalité et de la MRC, à une analyse conjointe des aménagements routiers dans la traversée d'agglomération afin de déterminer les interventions possibles et réalisables.</p> <p>Répertorier les agglomérations de moins de 5000 habitants qui sont traversées par les routes nationales ou régionales et où la limite de vitesse affichée n'est pas respectée.</p> <p>Analyser ces sites afin de déterminer les actions à entreprendre.</p> <p>Réaliser une recherche dont l'objectif est de déterminer et d'évaluer les facteurs influant sur la vitesse des conducteurs au moment du passage d'un milieu rural à un milieu plus ou moins urbanisé (étude devant être complétée à la fin de février 2003).</p>

L'environnement

Orientation 5

Minimiser les impacts environnementaux afin de préserver la qualité de vie.

Objectifs :

Prévenir et diminuer la pollution sonore en bordure des voies de circulation autoroutières.

Préserver et mettre en valeur les paysages le long des infrastructures routières.

Améliorer le bilan environnemental des pratiques actuelles du MTQ.



Cibles :

Participer activement, de concert avec les municipalités, à l'étude des sites où la pollution sonore est problématique et planifier des mesures correctives à prendre.

Proposer que le sujet de la pollution sonore soit traité dans la révision des schémas d'aménagement qui sont soumis.

Prendre les mesures nécessaires pour protéger les sites d'intérêt esthétique retenus par les MRC.

Étudier de façon particulière les sites vulnérables de façon à préserver l'équilibre des écosystèmes, les processus écologiques et la diversité biologique. Les études d'opportunité traiteront de cet aspect dans chaque projet.

Objectif : Prévenir et diminuer la pollution sonore en bordure des voies de circulation autoroutières.

MOYENS D'ACTION	PARTENAIRES	ACTIONS
<p>S'associer avec les MRC dans la planification de mesures de prévention.</p> <p>S'associer avec les municipalités dans l'application des mesures correctives.</p> <p>Informé et échanger avec les MRC et les municipalités.</p> <p>Mettre en œuvre des mesures d'atténuation pendant les travaux routiers.</p>	<p>MRC, municipalités.</p>	<p>Favoriser une approche harmonisée à l'échelle de la région pour prévenir les problèmes de bruit au moyen des schémas d'aménagement.</p> <p>Appliquer, avec le concours des municipalités, des mesures correctives dans les zones où le niveau de bruit s'élève à 65 dBA $L_{eq, 24 h}$ et plus, à condition que les municipalités adoptent des mesures à long terme visant à atténuer le bruit en bordure du réseau routier. Les coûts des mesures d'atténuation du bruit sont partagés à parts égales.</p> <p>Améliorer l'information donnée aux acteurs municipaux et aux professionnels dont les activités concernent le bruit routier.</p> <p>Tenir des réunions de travail avec les MRC et les municipalités pour assurer de meilleures interventions sur les plans de la prévention et de la correction du bruit routier.</p> <p>Diffuser des documents d'information pour sensibiliser les citoyens à la problématique du bruit routier et les informer des orientations de la Politique sur le bruit routier du Ministère.</p> <p>Dans le cadre de projets de construction de nouvelles routes dans une nouvelle emprise ou de reconstruction de routes ayant pour effet d'en augmenter la capacité ou d'en changer la vocation, le Ministère mettra en œuvre, dans les zones considérées comme étant vulnérables, des mesures d'atténuation du bruit lorsque l'impact sera significatif et il assumera entièrement les frais de mise en œuvre de ces mesures.</p>

Objectif : Préserver et mettre en valeur les paysages le long des infrastructures routières.

MOYENS D'ACTION	PARTENAIRES	ACTIONS
<p>Préserver la qualité des paysages dans les projets routiers.</p> <p>Établir des mesures visant à protéger les sites de mise en valeur du paysage.</p>	<p>MRC</p>	<p>Intégrer de façon accrue la qualité visuelle à toute les étapes de la planification d'un projet, qu'il soit assujetti ou non à la procédure d'évaluation des impacts.</p> <p>Considérer les mesures incluses dans les schémas d'aménagement du territoire visant à préserver et à mettre en valeur les paysages.</p>

Objectif : Améliorer le bilan environnemental des pratiques actuelles du MTQ.

MOYENS D'ACTION	PARTENAIRES	ACTIONS
<p>Effectuer des analyses environnementales spécifiques en vue de protéger et de réhabiliter les sites.</p> <p>Étudier des solutions pour minimiser l'impact du réseau routier sur les ressources hydriques.</p>		<p>Réaliser des évaluations environnementales en y intégrant toutes les composantes des milieux naturel et humain.</p> <p>Appliquer des mesures de restauration, d'atténuation ou de compensation pour remettre en état ou mettre en valeur l'environnement.</p> <p>Étudier de nouvelles approches ayant pour but de réduire les problèmes liés à la proximité des infrastructures routières des milieux riverains et des zones humides.</p>

Le pont Laviolette

Orientation 6

Maintenir la fonctionnalité du lien interrives.

Objectifs :

Maintenir un niveau de service élevé sur le pont Laviolette.

Améliorer la sécurité sur le pont Laviolette et ses approches.



Cibles :

Assurer le maintien en service des quatre voies du pont durant le jour et ne jamais fermer plus de deux voies en tout temps.

Réfection du pont Laviolette.

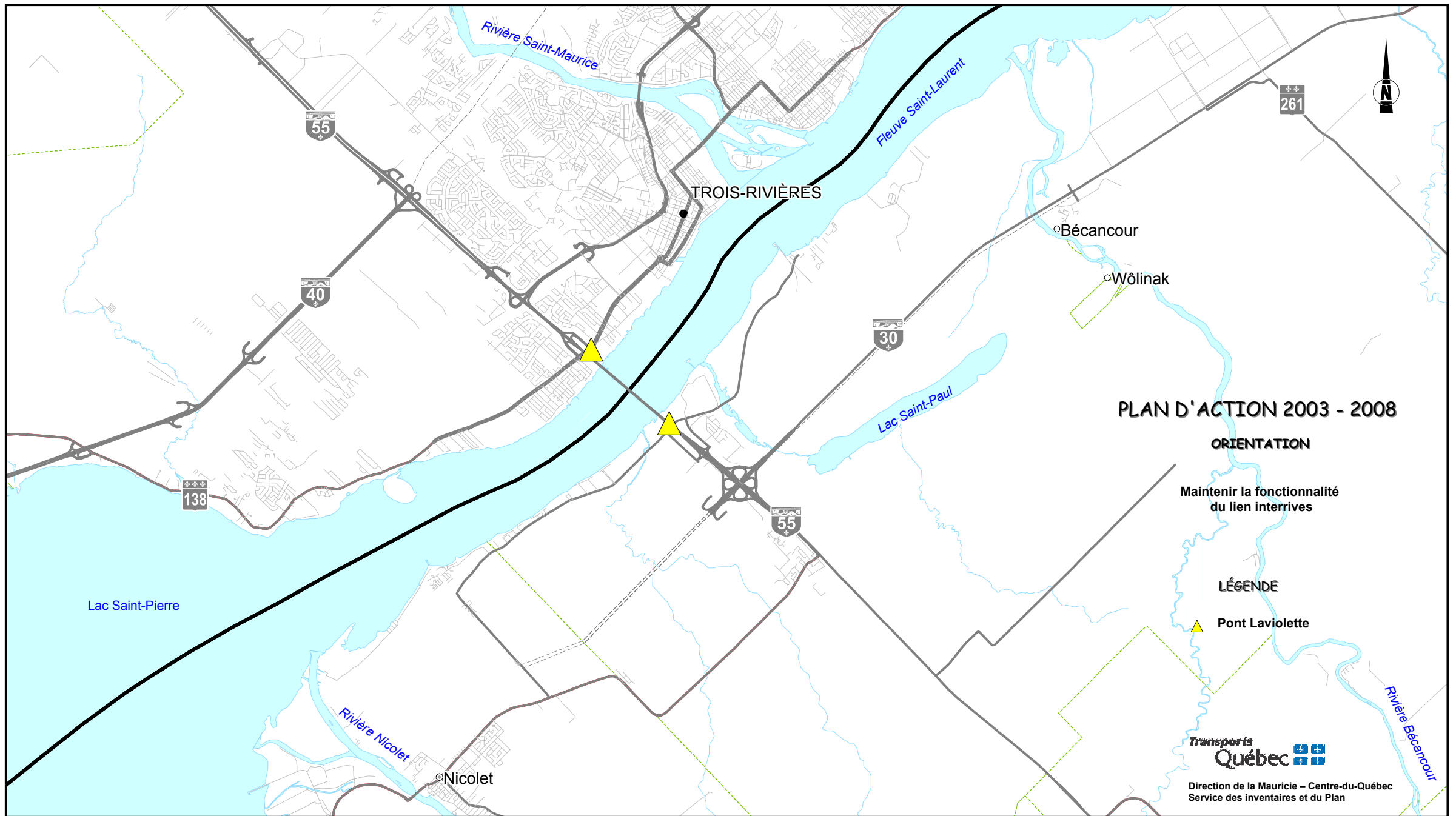
Éliminer les collisions frontales.

Objectif : Maintenir un niveau de service élevé sur le pont Laviolette.

MOYENS D'ACTION	PARTENAIRES	ACTIONS
<p>Reconstruire la dalle du pont.</p> <p>Concentrer dorénavant les interventions de soir et de nuit pour assurer un niveau de service optimal le jour.</p>		<p>Reconstruction de la dalle, des côtés extérieurs du pont et autres travaux connexes en limitant les répercussions des travaux sur la circulation de jour.</p>

Objectif : Améliorer la sécurité sur le pont Laviolette et ses approches.

MOYENS D'ACTION	PARTENAIRES	ACTIONS
<p>Construire une glissière de sécurité médiane sur le pont.</p> <p>Mettre en œuvre, suivre et améliorer le plan des mesures d'urgence pour le pont Laviolette.</p> <p>Mettre en place des panneaux à messages variables, des caméras de surveillance et moderniser les feux d'utilisation des voies.</p>	<p>Municipalités, organismes concernés.</p>	<p>Implantation de la glissière de sécurité médiane sur le pont et d'un nouveau système de feux d'utilisation des voies.</p> <p>Mettre en place des panneaux à messages variables et des caméras de surveillance.</p> <p>Aménager une salle de contrôle de la circulation pour le pont Laviolette à Trois-Rivières.</p>



PLAN D'ACTION 2003 - 2008

ORIENTATION

Maintenir la fonctionnalité
du lien interrives

LÉGENDE

▲ Pont Lavolette



Direction de la Mauricie - Centre-du-Québec
Service des inventaires et du Plan

La desserte des pôles d'activités dans l'agglomération de Trois-Rivières par le réseau routier supérieur

Orientation 7

Améliorer la desserte de l'autoroute 40 située entre les secteurs de Pointe-du-Lac et de Sainte-Marthe-du-Cap.

Objectifs :

Améliorer les connaissances de la circulation dans l'agglomération de Trois-Rivières.

Maintenir des conditions de circulation acceptables sur l'autoroute 40 et l'autoroute 55 dans l'agglomération de Trois-Rivières.



Cibles :

Avoir une connaissance des mouvements de circulation dans tout le secteur couvrant la région métropolitaine de recensement.

Posséder un modèle de transport régional permettant la simulation de la variation de l'offre et de la demande en transport.

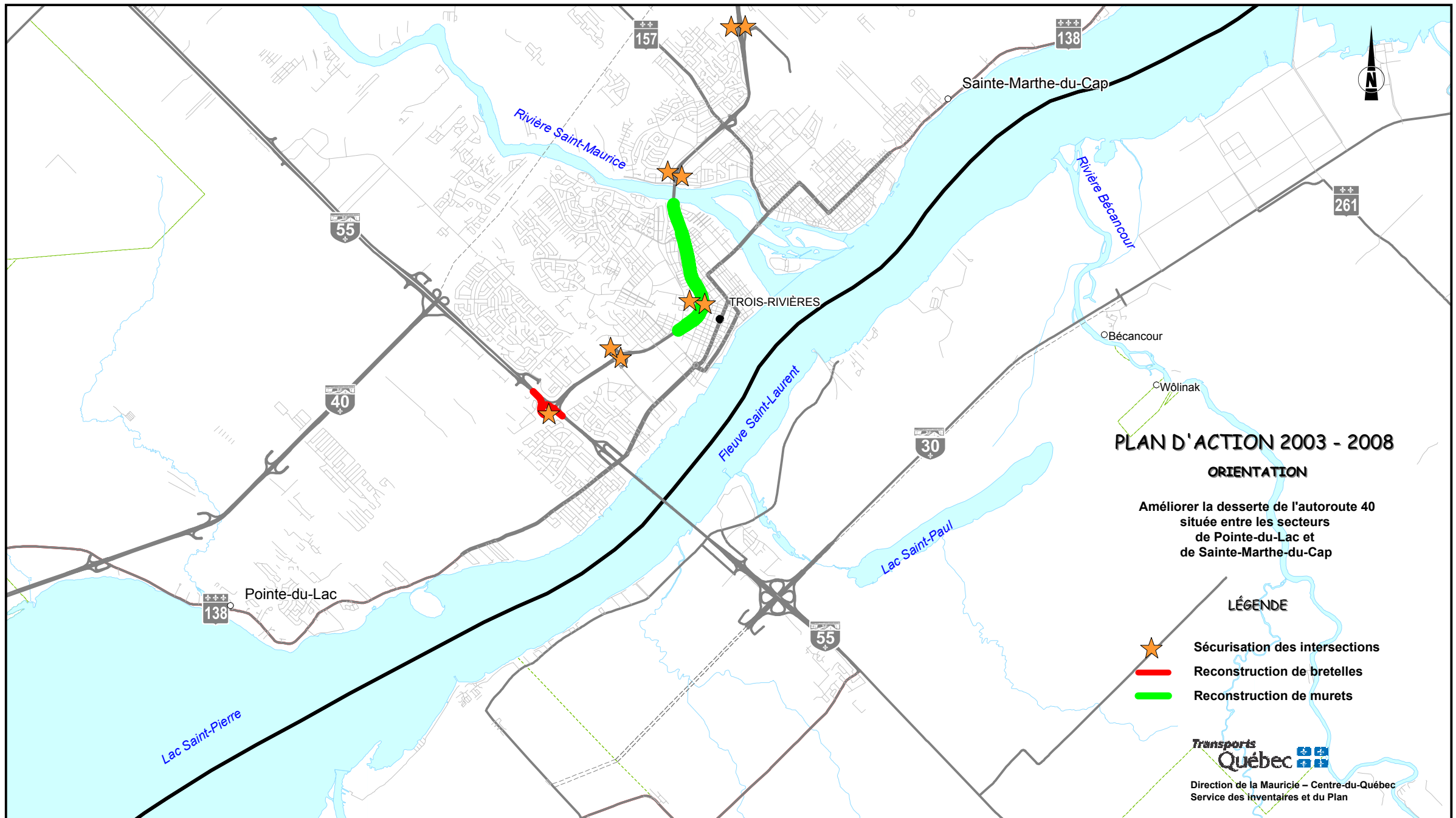
Intervenir avant qu'il y ait refoulement sur l'autoroute 40 à la hauteur des sorties.

Objectif : Améliorer les connaissances de la circulation dans l'agglomération de Trois-Rivières.

MOYENS D'ACTION	PARTENAIRES	ACTIONS
Réaliser une étude pour approfondir nos connaissances.		À partir de l'enquête origine-destination réalisée en 2000 englobant la région métropolitaine de recensement (RMR), en plus de quelques municipalités génératrices de circulation pour l'agglomération de Trois-Rivières, mettre au point un modèle de transport régional permettant la simulation de variation de l'offre ou de la demande en transport dans l'agglomération de Trois-Rivières et les environs.

Objectif : Maintenir des conditions de circulation acceptables sur l'autoroute 40 et l'autoroute 55 dans l'agglomération de Trois-Rivières.

MOYENS D'ACTION	PARTENAIRES	ACTIONS
<p>Favoriser la fluidité aux entrées et aux sorties de l'autoroute.</p> <p>Étudier l'évolution de la demande pour l'autoroute 40 et l'autoroute 55.</p>	<p>Municipalités.</p>	<p>Contribuer aux coûts de synchronisation des feux reliés à la fluidité des intersections dont l'influence se fait sentir aux entrées et aux sorties de l'autoroute 40.</p> <p>Optimiser l'utilisation de l'autoroute 40 et de l'autoroute 55.</p> <p>Assurer le suivi de la qualité des niveaux de service dans l'axe de l'agglomération de Trois-Rivières. Le Ministère poursuivra l'étude de modélisation des déplacements dans Trois-Rivières et améliorera ses connaissances sur la circulation locale et de transit. Projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intersection sortie 202 aut. 40 est/ rue Vachon. • Intersection sortie 198 aut. 40 / boulevard des Récollets. • Échangeur aut. 40/ aut. 55 sud. • Intersection sortie 205 aut. 40 / boulevard des Prairies. • Intersection aut. 40 est et ouest et sorties centre-ville (199). • Autoroute 40 à Trois-Rivières (réfection des murets). • Autoroute 40 à Trois-Rivières (reconstruction de la bretelle de l'aut. 40 ouest et de l'aut. 55 sud).



Le transport collectif des personnes

Orientation 8

Encourager les initiatives d'amélioration du transport collectif.

Objectifs

Soutenir la mise en place et la consolidation des infrastructures et des équipements de transport collectif.

Soutenir l'accessibilité aux produits touristiques par l'intermédiaire du transport par autocar nolisé et du transport ferroviaire des personnes.

Évaluer la possibilité d'élargir la clientèle de certains services de transport et de centraliser les systèmes de répartition dans le but d'éliminer le doublement des services offerts.

Encourager les intervenants en transport et les municipalités à étudier la possibilité de se doter de nouveaux modes de transport appropriés aux milieux à faible densité, notamment par l'amélioration de la couverture des services de transport en taxi à un plus grand nombre de municipalités.



Cibles :

Offrir un soutien à tous les organismes qui désirent améliorer leur offre de service.

Favoriser l'implantation de services de transport collectif dans les municipalités qui présentent des projets.

Cibler les sites à caractère touristique où la fluidité de la circulation et la sécurité sont compromises en raison de la circulation d'autocars.

Offrir un soutien aux organismes qui désirent la mise en commun des services de transport existants (transport en commun, adapté, interurbain et par taxi).

Objectif : Soutenir la mise en place et la consolidation des infrastructures et des équipements de transport collectif.

MOYENS D'ACTION	PARTENAIRES	ACTIONS
<p>Promouvoir et développer les programmes employeurs.</p> <p>Favoriser le développement du transport en commun dans la nouvelle ville de Trois-Rivières.</p> <p>Améliorer les services de transport adapté.</p> <p>Préserver le transport par autocar interurbain.</p>	<p>Société de transport de Trois-Rivières, acteurs en transport, grands employeurs.</p>	<p>Appliquer et promouvoir le Programme d'aide au transport en commun afin que les sommes investies permettent de maintenir les actifs et d'atteindre les objectifs qui sont d'augmenter l'utilisation des services de transport en commun afin d'améliorer la gestion des déplacements et d'assurer la qualité de l'environnement.</p> <p>Promouvoir auprès des grands employeurs la création de programmes afin de freiner l'érosion probable de la clientèle du transport en commun, d'en favoriser l'amélioration et de permettre un autre choix modal que l'automobile.</p> <p>Subventionner l'ajout d'autobus dans la nouvelle ville de Trois-Rivières.</p> <p>Encourager les acteurs en transport à faciliter l'accès au transport par autocar.</p> <p>Informar les partenaires du nouveau programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2002.</p>

Objectif : Soutenir l'accessibilité aux produits touristiques par l'intermédiaire du transport par autocar nolisé et du transport ferroviaire des personnes.

MOYENS D'ACTION	PARTENAIRES	ACTIONS
<p>S'assurer du maintien en bon état des infrastructures ferroviaires.</p> <p>Favoriser les actions permettant aux sites touristiques de recevoir les visiteurs ayant choisi le transport par autocar plutôt que le véhicule privé.</p>	<p>Municipalités, association touristique régionale (ATR).</p>	<p>Cibler les sites à caractère touristique où la fluidité de la circulation et la sécurité sont compromises en raison de la circulation d'autocars.</p> <p>Plusieurs pourvoiries situées en Haute-Mauricie sont desservies par le transport ferroviaire. Le ministère des Transports entend demeurer vigilant quant à la conservation de cette desserte ferroviaire pour le transport des personnes, que ce soit pour les touristes ou les résidents des secteurs éloignés.</p>

Objectif : Évaluer la possibilité d'élargir la clientèle de certains services de transport et de centraliser les systèmes de répartition dans le but d'éliminer le doublement des services offerts.

MOYENS D'ACTION	PARTENAIRES	ACTIONS
<p>Offrir un soutien technique et financier à des projets de mise en commun de différents services de transport collectif.</p>		<p>Promouvoir le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes en milieu rural en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2003.</p> <p>Favoriser la mise en commun des services de transport collectif dans les MRC de Maskinongé et des Chenaux.</p> <p>Continuer à soutenir les MRC du Haut Saint-Maurice et Mékinac dans leurs services de transport collectif.</p>

Objectif : Encourager les intervenants en transport et les municipalités à étudier la possibilité de se doter de nouveaux modes de transport appropriés aux milieux à faible densité, notamment par l'amélioration de la couverture des services de transport en taxi à un plus grand nombre de municipalités.

MOYENS D'ACTION	PARTENAIRES	ACTIONS
Évaluer la pertinence d'instaurer un nouveau type de service de transport non conventionnel.	Municipalités, acteurs en transport.	Promouvoir le Programme d'aide au transport collectif en milieu rural en vigueur depuis janvier 2003. Encourager et appuyer les acteurs en transport qui désirent implanter un service de transport en taxi.

Le transport des marchandises dans le corridor Lac-Saint-Jean – Mauricie – Centre-du-Québec

Orientation 9

Améliorer la qualité des liaisons entre le Lac-Saint-Jean, La Mauricie et le Centre-du-Québec.

Objectifs :

Rechercher des solutions appropriées relatives à la problématique de la circulation des véhicules lourds dans le corridor nord-sud.

Cibles :

Cibler les routes du réseau de camionnage qui présentent les déficiences les plus importantes, plus particulièrement dans l'axe nord-sud.

Maintenir la capacité portante de toutes les structures du réseau de camionnage.

Discuter avec les représentants des grandes entreprises intéressées afin d'améliorer la part du transport ferroviaire dans l'axe nord-sud.

Améliorer la circulation de transit des camions dans l'axe routier.

Augmenter le tonnage, accroître la clientèle et diversifier les produits transportés par voie ferroviaire.



Objectif : Rechercher des solutions appropriées relatives à la problématique de la circulation des véhicules lourds dans le corridor nord-sud.






MOYENS D'ACTION	PARTENAIRES	ACTIONS
<p>Poursuivre les démarches pour en arriver à une solution économique et acceptable visant à améliorer la circulation des véhicules lourds dans l'agglomération de La Tuque.</p> <p>Corriger les côtes problématiques de la route 155 et construire des voies lentes pour les véhicules lourds afin d'améliorer la fluidité de la circulation.</p> <p>Entreprendre des discussion avec les grandes entreprises intéressées afin d'améliorer la part du transport ferroviaire dans l'axe nord-sud.</p> <p>Inventorier les intersections présentant des problématiques pour la circulation des véhicules lourds dans le corridor nord-sud, évaluer les scénarios de solutions et mettre en place les mesures correctives.</p>		<p>Poursuivre le plan d'invention de la route 155 avec des projets comme ceux-ci :</p> <ul style="list-style-type: none">• Route 155 à Chasseur (réfection majeure);• Route 155 à Borgia (réfection majeure);• Route 155 à Saint-Rock-de-Mékinac (reconstruction);• Route 155 à Trois-Rives (reconstruction);• Route 155 à La Bostonnais (construction d'une voie de dépassement);• Route 155 à La Tuque (construction d'une voie de contournement). <p>Étudier toute demande de construction de centre de transbordement ou d'embranchement ferroviaire.</p>

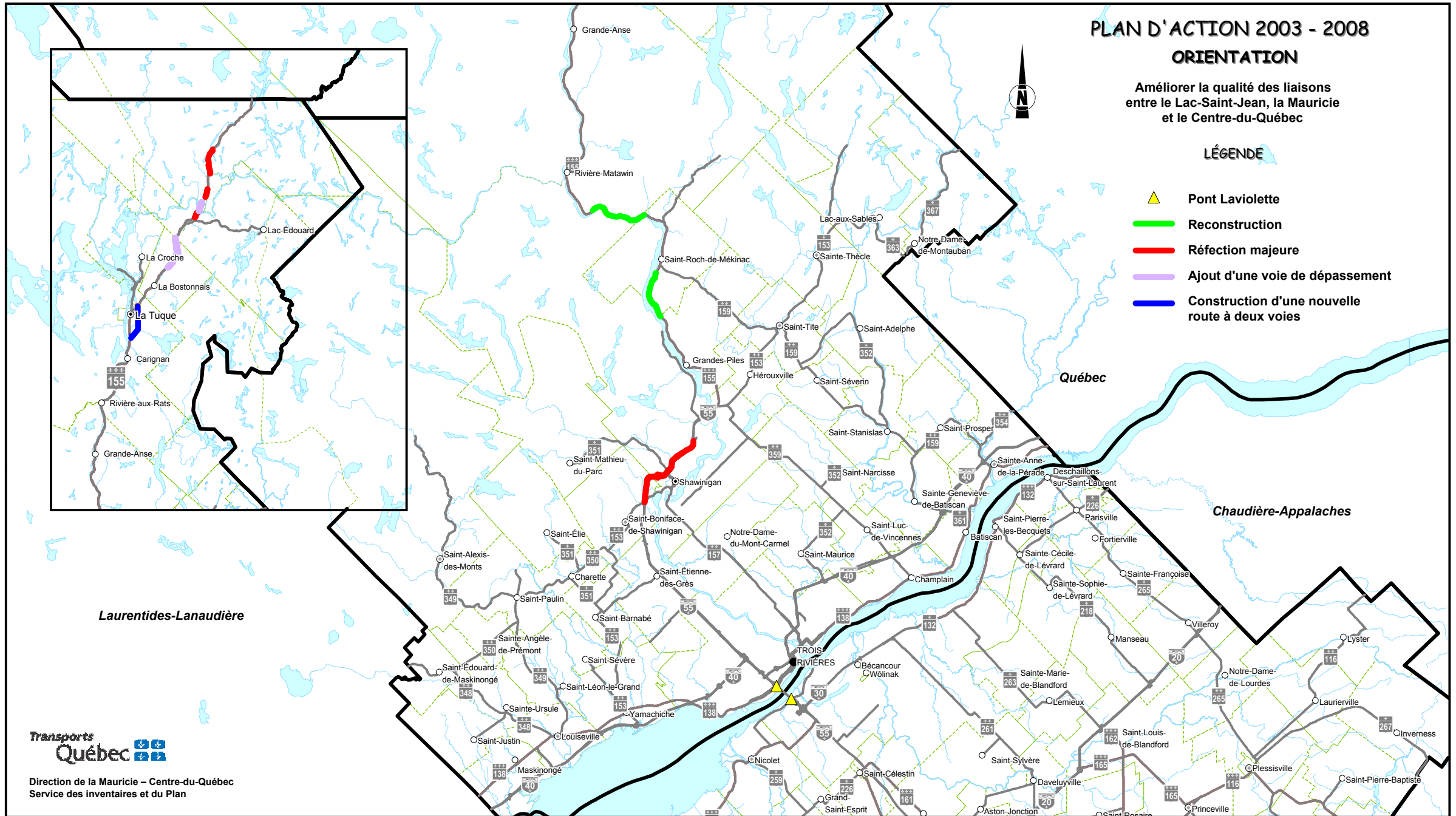
PLAN D'ACTION 2003 - 2008

ORIENTATION

Améliorer la qualité des liaisons
entre le Lac-Saint-Jean, la Mauricie
et le Centre-du-Québec

LÉGENDE

-  Pont Laviolette
-  Reconstruction
-  Réfection majeure
-  Ajout d'une voie de dépassement
-  Construction d'une nouvelle route à deux voies



Direction de la Mauricie – Centre-du-Québec
Service des inventaires et du Plan

Les infrastructures modales

Orientation 10

Optimiser les différentes infrastructures modales, en particulier le réseau ferroviaire.

Objectifs :

Améliorer l'efficacité des déplacements par camion, notamment en améliorant la géométrie des routes appartenant au réseau stratégique en soutien au commerce extérieur.

Assurer la cohérence des réseaux de camionnage des municipalités et du ministère des Transports.

Préserver la fonctionnalité du réseau ferroviaire actuel.



Cibles :

Cibler les routes du réseau de camionnage qui présentent les lacunes les plus importantes, plus particulièrement dans l'axe nord-sud.

Avoir un outil cartographique des réseaux de camionnage du Ministère ainsi que des municipalités.

Conserver la capacité portante de toutes les structures du réseau de camionnage.

Maintenir à 100 % la visibilité aux passages à niveau.

Augmenter le tonnage, accroître la clientèle et diversifier les produits transportés par voie ferroviaire et maritime.

Objectif : Améliorer l'efficacité des déplacements par camion, notamment en améliorant la géométrie des routes appartenant au réseau stratégique en soutien au commerce extérieur.

MOYENS D'ACTION	PARTENAIRES	ACTIONS
<p>Cibler les routes du réseau de camionnage qui présentent les déficiences les plus importantes.</p> <p>Prioriser l'identification et la correction des intersections problématiques pour les virages avec des véhicules lourds.</p> <p>Maintenir en priorité la capacité portante des ouvrages d'art situés sur le réseau stratégique en soutien au commerce extérieur.</p>		<p>Route 155 à La Tuque (construction d'une voie de contournement).</p> <p>Reconstruction de la bretelle de la 138 à l'autoroute 55 (direction sud) à Trois-Rivières.</p>

Objectif : Assurer la cohérence des réseaux de camionnage des municipalités et du ministère des Transports.

MOYENS D'ACTION	PARTENAIRES	ACTIONS
<p>Analyser et approuver les règlements municipaux ayant une incidence sur la circulation des véhicules lourds.</p> <p>Participer, avec ses partenaires, à l'illustration des réseaux de camionnage des municipalités et du MTQ sur un même outil cartographique.</p>	<p>Municipalités, MRC.</p>	<p>Préparation de l'atlas cartographique illustrant les routes de camionnage et diffusion de ces cartes dans Internet.</p>

Objectif : Préserver la fonctionnalité du réseau ferroviaire actuel.



MOYENS D'ACTION	PARTENAIRES	ACTIONS
<p>Favoriser la remise ou le maintien en bon état des infrastructures ferroviaires des chemins de fer d'intérêt local (CFIL) et privilégier le développement de l'intermodalité et l'intégration des systèmes de transport.</p> <p>Maintenir la fonctionnalité des passages à niveau.</p>	<p>CFIL, entreprises et partenaires du secteur privé.</p>	<p>Veiller à ce que les passages à niveaux soient fonctionnels et sécuritaires.</p> <p>Étudier toute demande de construction de centre de transbordement, de réhabilitation de voie ferrée ou de prolongement d'antenne ferroviaire.</p>

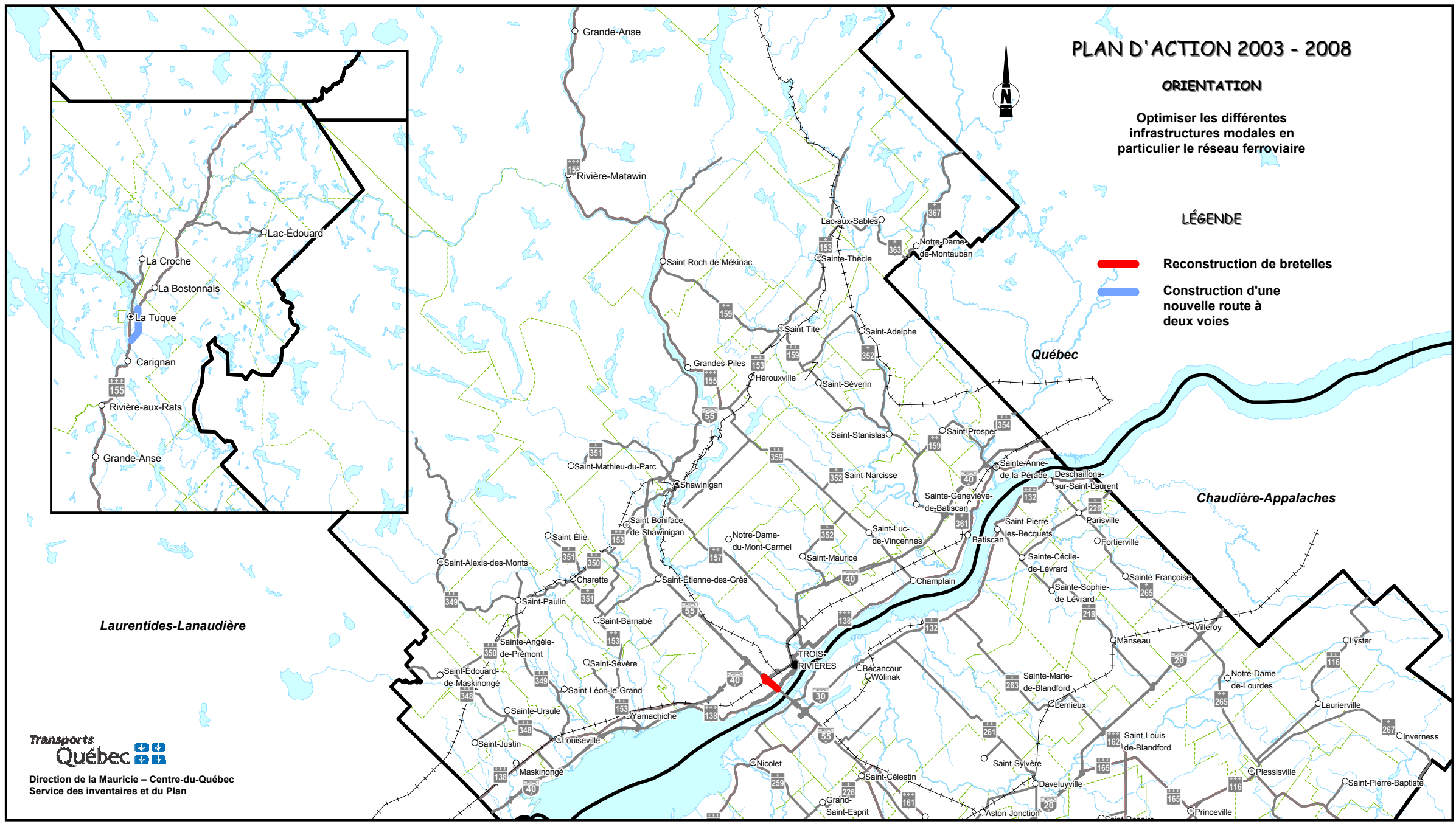
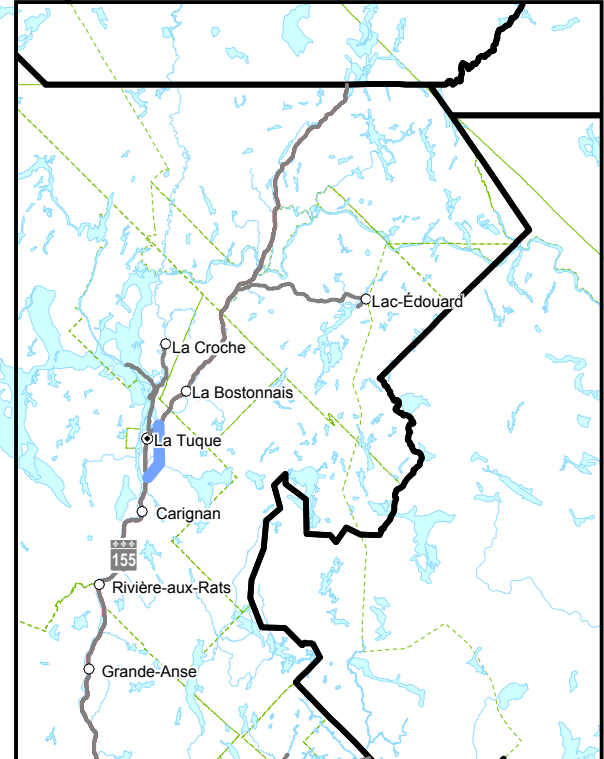
PLAN D'ACTION 2003 - 2008

ORIENTATION

Optimiser les différentes infrastructures modales en particulier le réseau ferroviaire

LÉGENDE

-  Reconstruction de bretelles
-  Construction d'une nouvelle route à deux voies



Transports Québec
Direction de la Mauricie – Centre-du-Québec
Service des inventaires et du Plan

L'accès au port de Trois-Rivières

Orientation 11

Améliorer et préserver l'accessibilité au port de Trois-Rivières.

Objectif :

Améliorer l'accessibilité au port de Trois-Rivières, particulièrement à partir du réseau routier du sud du Québec.

Cibles :

Compléter d'ici cinq ans le lien autoroutier jusqu'à l'autoroute 20.

Améliorer la fonctionnalité du corridor routier est-ouest entre Yamaska et l'autoroute 55.



Objectif : Améliorer l'accessibilité au port de Trois-Rivières, particulièrement à partir du réseau routier du sud du Québec.

MOYENS D'ACTION	PARTENAIRES	ACTIONS
<p>Évaluer la pertinence de favoriser, via une signalisation adéquate, l'utilisation d'un corridor désigné aux véhicules lourds destinés au port ou en provenant du port.</p> <p>Compléter d'ici cinq ans au moins une voie de l'autoroute 55 entre la municipalité de Saint-Célestin et l'autoroute 20.</p> <p>Améliorer et maintenir la fonctionnalité du corridor est-ouest entre Yamaska et l'autoroute 55</p>	<p>Ville de Trois-Rivières, port de Trois-Rivières.</p>	<p>Autoroute 55 à Saint-Célestin (construction d'une première chaussée).</p> <p>Route 132 à Nicolet (construction d'une voie de dépassement).</p>

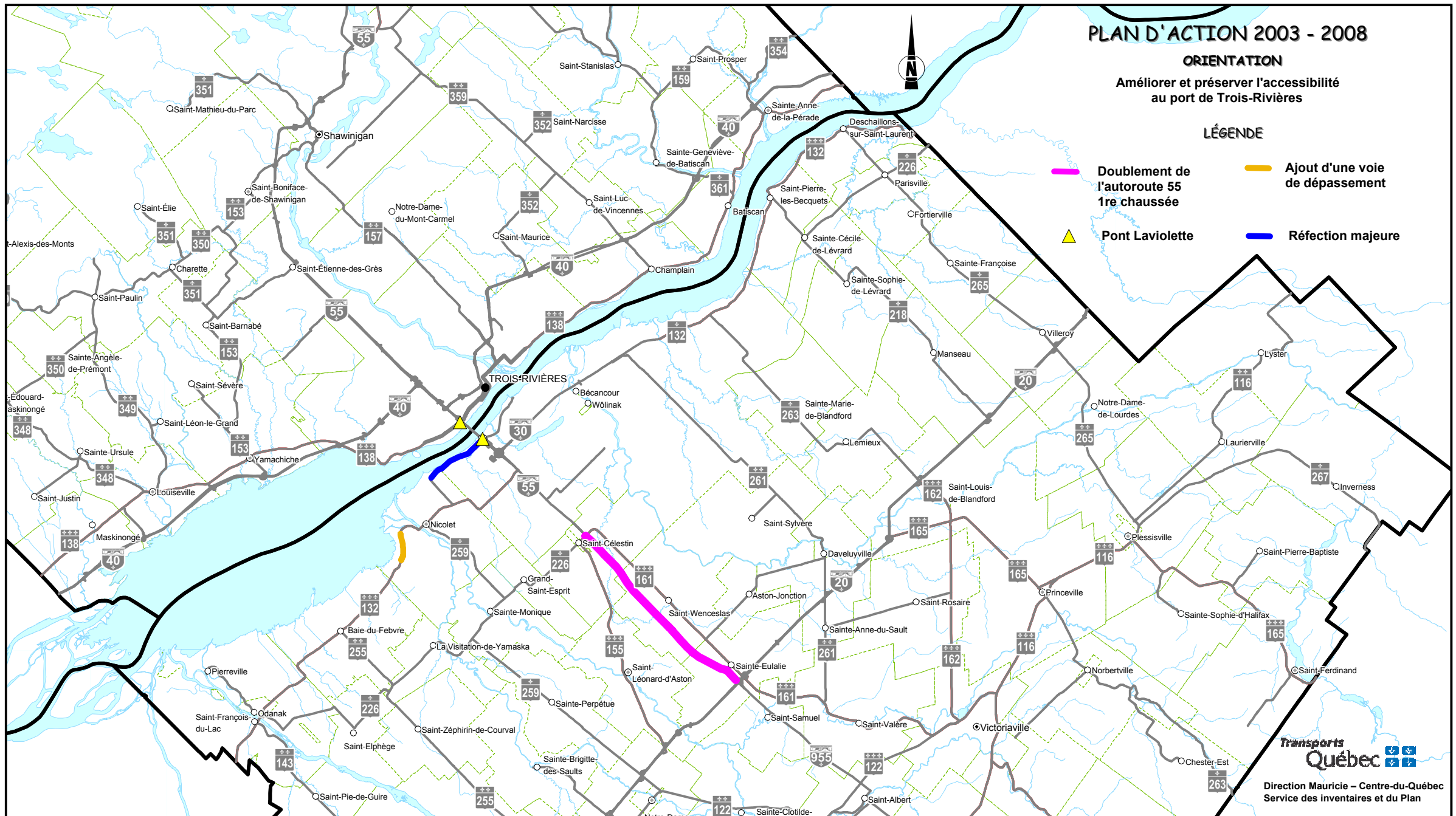
PLAN D'ACTION 2003 - 2008

ORIENTATION

Améliorer et préserver l'accessibilité
au port de Trois-Rivières

LÉGENDE

-  **Doublement de l'autoroute 55 1^{re} chaussée**
-  **Ajout d'une voie de dépassement**
-  **Pont Lavolette**
-  **Réfection majeure**



Transports Québec
Direction Mauricie – Centre-du-Québec
Service des inventaires et du Plan

ANNEXES

La Route verte

La Route verte est un itinéraire cyclable de plus de 4149 km à la grandeur du Québec et qui reliera plus de 400 municipalités.

Ce projet prend diverses formes :

- construction de pistes cyclables en site propre (voies ferrées abandonnées, emprises hydroélectriques et chemins de halage);
- amélioration de la sécurité dans les rues et sur les routes (bandes cyclables en milieu urbain);
- accotements asphaltés en milieu rural;
- chaussées désignées sur les rues et sur les routes peu fréquentées.

En Mauricie, ce projet totalise 197 kilomètres, dont 58 sur le réseau supérieur. En décembre 2002, il ne restait plus que 13 % à aménager, mais les sections restantes comportent des difficultés techniques ainsi que des coûts importants. Par exemple, une passerelle pour vélo devra être aménagée sur le pont Duplessis pour permettre au projet de relier les deux rives de la rivière Saint-Maurice.





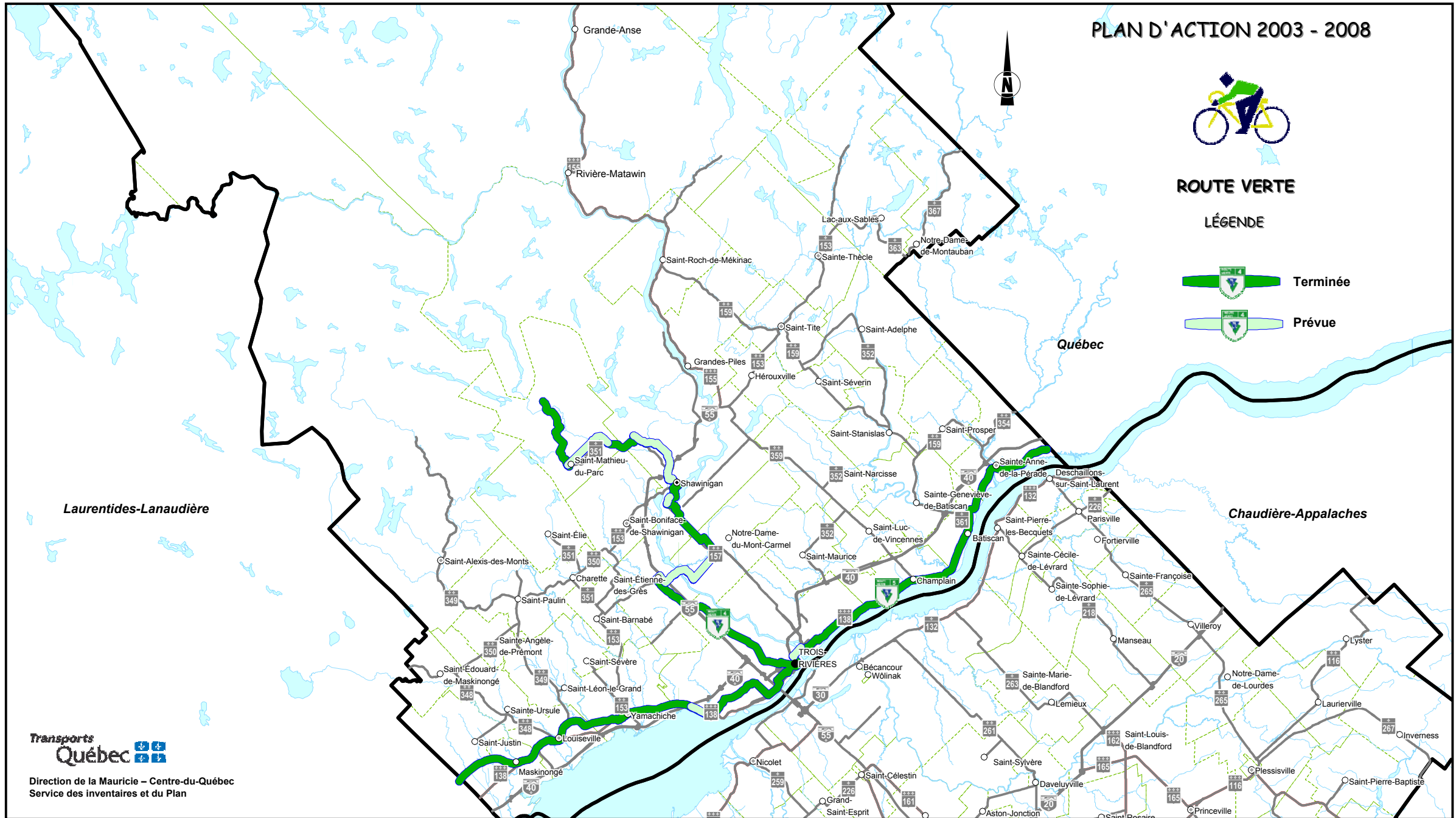
PLAN D'ACTION 2003 - 2008



ROUTE VERTE

LÉGENDE

-  Terminée
-  Prévüe



Direction de la Mauricie – Centre-du-Québec
Service des inventaires et du Plan

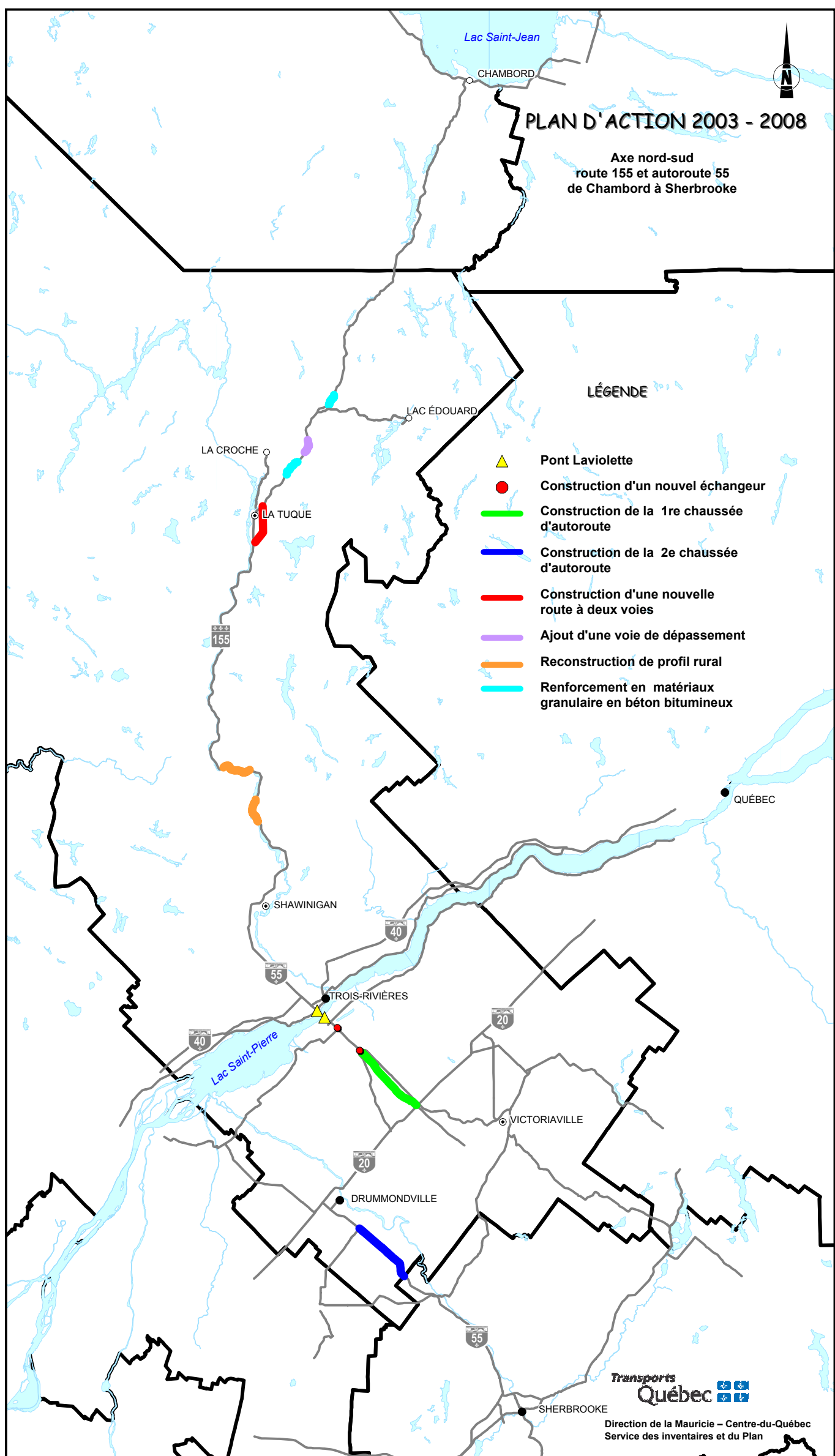
L'axe nord-sud

Le développement économique du Québec est largement tributaire de son commerce extérieur. Les infrastructures et systèmes de transport contribuent à soutenir le commerce extérieur du Québec, notamment le commerce nord-sud avec les États-Unis. À ce titre, le ministère des Transports entend faciliter les échanges entre les principaux pôles économiques du Québec et les grands marchés extérieurs. Aussi, comme le développement économique du Québec est directement lié au dynamisme de ses régions, il est impératif de soutenir le développement de celles-ci en établissant des plans d'intervention sur les axes les plus importants. La mobilité régionale et interrégionale des personnes et des marchandises est ainsi une condition essentielle au développement économique régional.

L'axe Chambord-Sherbrooke est un des axes privilégiés pour le développement économique du Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, du Centre-du-Québec et de l'Estrie. Avec le plan d'intervention de la route 155 entre Chambord et Grand-Mère, les différentes interventions prévues sur l'autoroute 55 entre Grand-Mère et Trois-Rivières, les travaux majeurs qui seront effectués dans un proche avenir sur le pont Laviolette et ses approches, le lien autoroutier entre Saint-Célestin et l'autoroute 20 ainsi que le doublement des voies de l'autoroute 55 entre Drummondville et l'Estrie, le Ministère s'est engagé à maintenir et améliorer la fonctionnalité de ce corridor stratégique pour le commerce extérieur.

À titre d'exemples, voici quelques actions planifiées en Mauricie et au Centre-du-Québec :

- Route 155 à Borgia (réfection majeure);
- Route 155 à La Bostonnais (construction d'une voie lente);
- Route 155 à Chasseur (réfection majeure);
- Route 155 à La Tuque (construction d'une voie de contournement);
- Route 155 à Trois-Rives (reconstruction);
- Route 155 à Saint-Roch-de-Mékinac (reconstruction);
- Autoroute 55 à Shawinigan au nord de la route 153 (réfection majeure);
- Structure sur l'autoroute 55 à Trois-Rivières qui enjambe l'autoroute 40;
- Pont Laviolette à Trois-Rivières (réfection) ;
- Autoroute 55, de Saint-Célestin à l'autoroute 20 (construction de la première chaussée);
- Autoroute 55, de Saint-Nicéphore à L'Avenir (doublement et construction de la deuxième chaussée).



L'axe est-ouest

L'axe Québec-Montréal est un autre axe stratégique dans le contexte du développement socioéconomique du Québec, puisqu'il relie les deux agglomérations les plus peuplées du Québec. Le Ministère entend concentrer aussi ses efforts sur le corridor que constitue l'autoroute 40 afin de permettre aux régions situées le long de cet axe d'avoir accès aux marchés extérieurs et de soutenir le développement des entreprises de la Mauricie.

Le Ministère s'engage aussi à effectuer un suivi de la qualité des niveaux de service dans l'axe de l'agglomération de Trois-Rivières. Il poursuivra l'étude de modélisation des déplacements dans Trois-Rivières et améliorera ses connaissances sur la circulation locale et de transit.

Voici quelques exemples d'actions planifiées (projets ou études) :

- Autoroute 40, de Champlain à Sainte-Anne-de-la-Pérade (réfection majeure);
- Toutes les structures situées entre le boulevard des Récollets et le boulevard des Chenaux sur l'autoroute 40 à Trois-Rivières (13 structures);
- Intersection route 138 sortie 174 aut. 40 / rang du Pays-Brûlé (Louiseville);
- Échangeur aut. 40 ouest / aut. 55 Sud (réaménagement des deux bretelles de l'échangeur à Trois-Rivières);
- Autoroute 40 à Trois-Rivières (réfection des équipements de sécurité);
- Diverses interventions aux carrefours de l'autoroute 40 à la hauteur de Trois-Rivières.

